



Doc. 14078
22 juin 2016

Le fonctionnement des institutions démocratiques en Turquie

Amendement¹ n° 26

Dans le projet de résolution, paragraphe 16, supprimer la première phrase.

Note explicative

Le fait d'évoquer «le risque que les tensions et les conflits se propagent à d'autres régions de la Turquie» est une conjecture néfaste qui n'est compatible ni avec les réalités sociales de la Turquie, ni avec les valeurs de cette Assemblée.

Déposé par:

KÜÇÜKCAN Talip, Turquie, CE
ESEYAN Markar, Turquie, ADLE
GÜNAY Emine Nur, Turquie, CE
MİROĞLU Orhan, Turquie, CE
ÖNAL Suat, Turquie, CE

1. 2016 - Troisième partie de session

